

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.12.2024  
Convocation faite  
Le 11.12.2024

Délibération  
N°2024-12-240

Mise en œuvre du Plan  
Climat Air Energie Territoire  
– adhésion à la démarche  
Territoire Engagé Transition  
Écologique (T.E.T.E)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2024-06-020 du Comité Syndical du SCoT Nord-Ardennes approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial Nord-Ardennes, incluant la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,

Vu la délibération n°2024-10-200 du 29 octobre 2024 informant le Conseil de Communauté de la validation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), par le Comité Syndical du SCoT Nord-Ardennes réuni le 20 juin 2024,

Vu la création d'un groupe de travail dédié au PCAET à l'issue de la Commission Développement Durable du 12 novembre 2024,

Vu la validation, par la Commission Développement Durable, du principe de sensibilisation des communes du territoire communautaire au PCAET par courrier et/ou lors d'une réunion spécifique et aux actions sur lesquelles elles peuvent œuvrer ou œuvre déjà sans coordination préalable,

Vu la validation, par la Commission Développement Durable, du principe d'un temps d'échanges avec les services afin d'informer, mettre en œuvre les projets, confirmer les actions en cours et fixer des indicateurs d'évaluation pour la réalisation des bilans intermédiaires et bilan final globaux,

Vu la validation, par la Commission Développement Durable du principe d'inscription de projets dans un programme plus global permettant de faire prendre conscience des enjeux des missions quotidiennes et de valoriser, in fine, l'activité des agents de la Communauté sans ajout de contraintes au quotidien,

Vu l'approbation, par la Commission Développement Durable, d'une expérimentation de la plateforme [territoires.transitions.fr](https://territoires.transitions.fr) du Programme Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E) et la reconnaissance de son utilité pour les services afin de faciliter le travail d'évaluation et de restitution,

Vu la délibération n°2023-03-060 du 28 mars 2023 relative au recrutement d'un chargé de mission en charge de la planification urbaine et écologique,

Considérant la possibilité de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement spécifique mis en place par l'ADEME, via un conseiller individuel ou partagé destiné à appuyer la Communauté dans le suivi des actions en vue d'une labellisation,

Considérant l'évocation de l'engagement de la Communauté dans le Programme Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E) lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

Considérant le soutien de cette démarche globale de suivi d'évaluation de transition par les élus de la Commission Développement Durable, les Maires de Fumay, Givet et Revin ayant exprimé leur adhésion au dispositif global et ayant souligné l'initiative de création d'un guide de bonnes conduites en la matière, en illustrant chacun un chantier communal en cours,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** l'ensemble des points validés en Commission Développement Durable en lien avec la mise en œuvre du programme d'actions Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), que sont :

- sensibilisation et mutualisation des communes sur la mise en œuvre du Plan Climat et création d'un suivi des bonnes pratiques en matière de transition écologique et de développement durable ;
- temps d'échanges avec les services afin d'informer et mettre en œuvre des projets, la confirmation des actions en cours et la fixation des indicateurs d'évaluation pour la réalisation des bilans intermédiaires et bilan final globaux,

\* **approuve** la création d'un groupe de travail avec les membres ci-dessous :

- M. Daniel DURBECQ ;
- Mme Dominique FLORES ;
- M. Gilles HERMANT ;
- M. Robert ITUCCI ;
- Mme Evelyne LAHAYE ;
- Mme Germaine PIGNY ;
- M. Mathieu SONNET.

\* **approuve** l'engagement de la Communauté de Communes dans le Programme Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E) afin de faciliter les travaux de suivi du PCAET, et éventuellement de concourir à une labellisation Climat-Air-Energie, soit :

- L'intégration et le suivi du programme d'actions du PCAET sur la plateforme territoires en transition.fr de l'ADEME,
- La réflexion et, à terme, la mise en œuvre de labellisation au titre ADEME au titre du référentiel « Climat Air Energie » sans omettre éventuellement le référentiel Economie circulaire,
- L'accompagnement à une candidature à la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique,
- L'accompagnement par un conseiller pour inviter, organiser, et suivre le projet pendant 4 ans,
- La mise en réseau avec d'autres collectivités locales,
- Le soutien financier à l'embauche d'un chargé de mission-animateur,
- La formation gratuite aux agents.

\* **Confirme** le souhait de recruter un chargé de mission-animateur en charge de la planification urbaine et écologique, conformément à la délibération n°2023-03-060 du 28 mars 2023 et d'effectuer toutes demandes de subventions utiles dans cette optique,

\* **autorise** le Président à engager les démarches et à signer tous actes inhérents à cette action globale.

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard DEKENS la Communauté  
de Communes Arcs et rives de Meuse

Le Vice-Président